



DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

P.242.21-0

CIEC 2 / 04

Notification
aux Gouvernements des Etats membres de la
Commission internationale de l'état civil (CIEC)

CONVENTION DU 12 SEPTEMBRE 2000 RELATIVE À LA RECONNAISSANCE DES DÉCISIONS CONSTATANT UN CHANGEMENT DE SEXE (CONVENTION CIEC n° 29)

Acceptation par le Royaume des Pays-Bas

Le 14 juillet 2004, le Royaume des Pays-Bas a déposé auprès du Conseil fédéral suisse un instrument d'acceptation de la Convention, qu'il avait signé le 12 septembre 2000.

Cette Convention n'est pas encore entrée en vigueur.

La présente notification est faite par le Conseil fédéral suisse en sa qualité de dépositaire desdites Conventions.

Berne, le 19 août 2004

